



La fin de la verticalité, place à la bienveillance collective

DISP de TOULOUSE

LE 10 octobre 2023

Il aura fallu de longues années, de longs mois de souffrance même pour certains personnels du PREJ de Nîmes, pour enfin entrevoir une issue favorable face à des conditions d'exercice trop souvent inégalitaires ! En 2021, le nouveau bureau local de la DISP de Toulouse a fait des conditions de travail des PREJISTES Nîmois sa priorité.

Que la route a été longue, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir !

De nombreuses visites de nos délégations afin de faire un état des lieux ont été réalisées. Les problèmes et dysfonctionnements identifiés, à plusieurs reprises, nous avons tenté d'avoir des échanges constructifs avec l'encadrement de cette structure. Malheureusement nos interlocuteurs locaux, persuadés d'être sur la bonne voie, n'ont jamais cru nécessaire de se remettre en question ou d'entendre les doléances des collègues.

Au printemps 2023, la Direction Interrégionale prend enfin le problème à bras-le-corps. Une équipe de la DI est alors missionnée afin de réaliser un audit sur le PREJ de Nîmes.

Avec pugnacité, notre Organisation Syndicale s'est tenue à l'engagement pris en 2021, et aujourd'hui, l'avenir semble enfin s'éclaircir pour nos collègues. Le premier GRAND changement est donc la philosophie dans le management, privilégiant désormais la bienveillance envers les agents, plutôt que le « jeux malsain » de la division.

L'UFAP prend acte de cet engagement.

Depuis maintenant 2 semaines, la Cheffe du PREJ de Béziers assure également, par intérim, la gestion du PREJ de Nîmes. A notre demande, une délégation de l'UFAP composée de M. JACQUOT secrétaire national, M. JACQUET secrétaire local DISP Toulouse et de M. CAPDEILLAYRE s'est entretenu en bilatérale ce jour.

Nous profitons de ce communiqué pour vous exposer les points les plus importants défendus par notre organisation. Bien entendu M. CAPDEILLAYRE se tient à disposition des personnels Nîmois pour toute autre demande particulière qui pourrait être relayée.

- **Concernant l'organigramme de la base :**

- Un nouvel organigramme a été mis en place et le rôle de chaque gradé a été redéfini (consultable à l'affichage sur la base PREJ). La cheffe de PREJ validera elle-même l'ensemble des demandes des agents et contrôlera la planification ainsi qu'origine.

- **Concernant le rythme de travail et heures supplémentaires :**

- Les semaines matin et après-midi vont être remises en place et respectées tant que la planification le permet.
- Les gradés ne sortiront qu'en cas de manque d'agents ou sur des missions justifiant leur présence (escorte 3, détenu médiatique...).
- Les personnels de base matin prendront leur service à 6h30 avec une pause méridienne de 45min et pas de changement pour ceux de base soir.
- En cas d'annulation d'une mission, les agents passeront de base sur le rythme initiale de la mission.
- Les Comparutions Immédiates et attente CI Alès prendront leur service à 11h00.
- Les heures supplémentaires, missions longues, assises etc... seront repartis équitablement entre les agents, un tableau de suivi sera mis en place.
- Les changements de service se feront via le formulaire prévu à cet effet et seront validés par la cheffe de PREJ.
- Les demandes d'aménagement de planning seront également validées par la cheffe de PREJ après que l'agent en ait fait la demande par CRP.
- Toutes les demandes individuelles des agents seront arbitrées par la responsable de base.

- **Concernant les congés :**

- Pour les vacances d'été, l'UFAP a obtenu un arbitrage favorable de la part de la cheffe PREJ. Initialement, il était prévu qu'elle se calque sur le fonctionnement du PREJ de Béziers avec 3 semaines imposées lors de la saison estivale. A notre demande, elle a accepté de laisser les agents se positionner sur un tableau qui sera fourni par l'administration. Nous avons également obtenu l'élargissement de cette période de mi-juin à mi-septembre. Néanmoins les semaines de congés non prises seront reportées sur le CET et pourront être utilisées l'année suivante, selon la réglementation en vigueur.
- Idem pour les fêtes de fin d'année ou un tableau sera mis à disposition des agents afin que ceux-ci se positionnent.

Si les agents n'arrivent pas à s'entendre les congés seraient alors imposés. Toutefois les changements restent possibles.

- **Point divers :**

- Le co-voiturage sera favorisé, l'ensemble des personnels souhaitant en bénéficier doivent le faire savoir par CRP.
- Les astreintes seront établies sur un prévisionnel annuel. Il sera possible de donner ou d'échanger son astreinte.
- L'ensemble du parc véhicule sera utilisé. Les banalisés seront priorisés sur les escortes à 2 agents.
- Les fiches de « suivi de mission » seront supprimées au regard de leur inutilité.

Voilà les points que nous avons défendus et qu'il nous semblait importants de porter à votre connaissance. Comme indiqué auparavant cette liste n'est pas exhaustive, d'autres points ont été abordés et nous nous tenons à votre disposition si nécessaire.

Pour L'UFAP UNSa DISP de Toulouse, il est indispensable qu'un dialogue social constructif et bienveillant se mette en place sur cette structure. L'ensemble des acteurs, hiérarchie et personnels, doivent enfin pouvoir exercer leurs missions dans des conditions de travail favorables.

Quoi qu'en disent certains, notre seule satisfaction sera de voir, à nouveaux, nos copains Nîmois épanouis ! Nous n'avons aucun problème personnel ni même d'égo. L'intérêt des personnels est et restera notre priorité !

Pour le bureau local UFAP DISP de Toulouse

JACQUOT Thomas JACQUET Cyril CAPDEILLAYRE Stéphane